

est-il permis de faire taire les mendiants dans les mosquées ?

هل يجوز إسكات الشّحاذ داخل المسجد ؟

[français - French - فرنسي]

Cheikh Muhammad ibn Salih al-Outhaymine

الشيخ محمد بن صالح العثيمين

Traduction: IslamQa

Coordination: Le site Islamhouse

ترجمة: موقع الإسلام سؤال وجواب

تنسيق: موقع IslamHouse.com

2013 - 1434

IslamHouse.com



est-il permis de faire taire les mendiants dans les mosquées ?

Quelle attitude adopter face aux mendiants devant les mosquées? Doit-on leur donner de l'aumône ou non? L'imam peut-il faire taire ceux qui se lèvent après la prière pour demander de l'aumône?

Louanges à Allah

Nous avons posé la question à son éminence Cheikh Muhammad ibn Salih Al-Outhaymine (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) qui a répondu de la manière suivante:

Les mendiants qui se trouvent devant la porte de la mosquée peuvent être tolérés s'ils sont sincères. Quant à ceux qui sont à l'intérieur, on doit leur en interdire l'accès puis leur dire : allez à la porte.

Question

Peut-on considérer l'imam qui les expulse comme étant en porte à faux avec les propos d'Allah « Quant au demandeur, ne le repousse pas. » (Coran, 93 : 10).

Réponse :

Il ne l'a pas brimé, il lui a tout simplement demandé de changer de place.

Allah le sait le mieux.